

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

19 MAI 2026

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à renforcer la prévention contre les guets-apens  
homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+ \***

déposée par

Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre,  
Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la santé,  
de l'environnement et de l'action sociale

par

Mmes Dejardin et Jacqmin

# SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure.....	3
III. Exposé de Mme Roberty, co-auteure de la proposition de résolution .....	3
IV. Discussion générale.....	4
V. Examen et vote des amendements.....	6
VI. Vote sur l'ensemble .....	6
VII. Rapport.....	7
VIII. Texte adopté par la Commission.....	8

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3PtxZUr>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a examiné la proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+, déposée par Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel (Doc. 549 (2025-2026) N° 1).

## I. RÉSUMÉ

Constatant l'augmentation des violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) en Belgique, avec l'émergence de guets-apens organisés via des applications de rencontres, la présente proposition de résolution vise à demander au Gouvernement de renforcer les politiques de lutte contre les discrimina-

tions à l'égard des personnes LGBTQIA+ face aux formes nouvelles de violence, à la croisée du numérique et de l'espace public.

À l'unanimité des membres, votre Commission recommande l'adoption de la proposition de résolution telle qu'amendée par l'assemblée.

## II. PROCÉDURE

En date du 16 avril 2026, Mmes Roberty, Muratore, M. Lefèbvre, Mmes Lambelin, Greco et M. Witsel ont déposé une proposition de résolution visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+ (Doc. 549 (2025-2026) N° 1).

Elle a été envoyée en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale le 21 avril 2026.

Des amendements (Doc. 549 (2025-2026) N° 2 et 3) ont été déposés.

La Commission s'est réunie le 19 mai 2026.

Ont participé aux travaux : Mmes Ammi (Art. 47.3), Dejardin (Rapporteuse), Durenne, Jacquemin (Rapporteuse), MM. Lepine (Président), Palermo, Mmes Roberty, Taquin, Thoron, Vandorpe.

Ont assisté aux travaux : Mme Aït Alouha, MM. Crampont, Mockel.

M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

## III. EXPOSÉ DE MME ROBERTY, CO-AUTEURE DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

**Mme Roberty** indique que la proposition de résolution à l'examen entend adresser un message clair affirmant que personne ne devrait craindre pour sa sécurité en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

Elle rappelle que la Wallonie est une « zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ » depuis le mois de juillet 2021 et que la Belgique figure parmi les États les mieux classés en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels).

Cependant, elle constate que les violences LGBTQIAphobes persistent voire augmentent. Ainsi, elle met en évidence l'émergence du phénomène des guets-apens homophobes organisés notamment via les réseaux sociaux ou des applications de rencontres.

La députée souligne son refus de la banalisation des violences envers les personnes LGBTQIA+, violences participant à instaurer un climat de peur, d'invisibilisation et d'autocensure. A cet égard, elle indique que de nombreuses personnes LGBTQIA+ rencontrent encore des difficultés à être entendues et à bénéficier d'un ac-

cueil pleinement sécurisant lorsqu'elles signalent des violences. Selon la commissaire, cette réalité contribue à la sous-visibilisation des faits, à une connaissance incomplète du phénomène et, parfois, à un sentiment d'abandon. L'intervenante s'oppose à cette situation et invite le Parlement à réaffirmer son soutien à la diversité et à la tolérance.

Après avoir évoqué l'adoption de la Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2025-2029, elle plaide pour l'octroi de nouveaux moyens financiers destinés à assurer un renforcement des acteurs qui seront confrontés à des demandes de plus en plus nombreuses, et ce dans un contexte où le tissu associatif est confronté à une future réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE).

Ayant échangé avec le secteur, elle se positionne en faveur d'un renforcement de l'accueil au sein des commissariats ainsi que de la formation et du champ d'action des centres de prise en charge des violences

sexuelles (CPVS). Elle note qu'agir sur ces problématiques permettrait de réduire les craintes de nombreuses personnes à s'adresser directement et en toute confiance à la police.

Elle se réjouit du travail collectif effectué notamment avec les groupes de la majorité et met en exergue l'intégration de l'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 2) déposé par Mme Aït Alouha dans l'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) visant à remplacer l'ensemble du dispositif. Selon la députée, la responsabilité collective des parlementaires est de garantir à chacun et chacune le droit d'aimer et de vivre librement et en sécurité dans un contexte où les discours de haine se banalisent, où les violences se réinventent et où certaines libertés sont fragilisées. Elle insiste donc pour que le Parlement envoie, par l'adoption, à l'unanimité des membres, du texte à l'examen, un message fort promouvant la diversité, la liberté d'être soi-même et le rejet de la haine.

## IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

### 1. Questions et observations des membres

**Mme Jacqmin** remercie le Groupe PS pour le dépôt de la proposition de résolution. Elle s'accorde avec Mme Roberty sur l'intérêt de dépasser les clivages politiques pour adresser un message commun, en faveur de la liberté d'aimer et d'être qui l'on est, au secteur, aux personnes concernées ainsi qu'aux victimes.

Après avoir déploré les actes de violences commis envers des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) en suite de la Brussels Pride 2026 ainsi que la criminalisation de l'homosexualité au Sénégal, elle salue le travail mené par des acteurs de terrain en matière de prévention des agressions et évoque la stratégie commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle relève que cette dernière intègre le phénomène des violences homophobes, biphobes et transphobes qui sont facilitées par les outils numériques et qu'elle prévoit des actions en matière de prévention, de sensibilisation et de formation des professionnels et d'accompagnement des victimes. L'intervenante déclare qu'il est proposé d'ajouter à la présente proposition de résolution la mise en oeuvre du premier axe de la stratégie, qui concerne spécifiquement les violences.

Elle rappelle également que la stratégie reprend des actions en cours, telles que la plateforme Mosaïq qui comprend des informations à destination des personnes LGBTQIA+ sur leurs droits, et que le Gouvernement s'est attelé à la problématique de la santé mentale des jeunes LGBTQIA+, notamment via l'appel à projets « Santé mentale des jeunes ».

Elle relève ainsi que, malgré les contraintes budgétaires, le Gouvernement soutient les acteurs associatifs clés. Elle propose de favoriser le partage d'expériences et les actions de sensibilisation spécifiques sur les guets-apens entre les différentes maisons arc-en-ciel. Enfin, elle observe que les propositions de l'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) vont dans le sens du texte à l'examen en demandant au Gouvernement d'aller plus loin par rapport à la stratégie déployée.

**Mme Taquin** note une augmentation des violences et des discours haineux en Belgique, dans un contexte de polarisation accrue et de recul de l'acceptation chez les jeunes. La Belgique est toutefois reconnue comme étant l'un des pays européens disposant d'un cadre juridique des plus protecteurs pour les personnes LGBTQIA+.

L'intervenante mentionne la stratégie 2025-2029 des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour but de réduire l'écart entre les droits reconnus et leur effectivité concrète à travers sept axes, 18 objectifs et un pilotage renforcé. Elle affirme son soutien aux objectifs de cette stratégie : la sécurité, la liberté de vivre son identité sans violence et l'accès effectif aux droits qui s'inscrivent dans une vision d'émancipation individuelle.

Elle remarque que la présente proposition de résolution est centrée sur le phénomène des guets-apens homophobes organisés via les applications de rencontres avec des mesures dépendant de compétences fédérale, régionale et communautaire. A cet égard, elle observe que la stratégie porte un objectif opérationnel sur les guet-apens homophobes, biphobes et transphobes avec une campagne de sensibilisation, un guide pratique, des indicateurs de suivi et une gouvernance identifiée.

Elle explique que l'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) vise à compléter le texte initial, d'une part, en insistant sur le partage de bonnes pratiques et sur une tolérance zéro à l'égard des agressions physiques et verbales dans l'espace public et, d'autre part, en l'intégrant dans la stratégie commune 2025-2029 susmentionnée.

**Mme Ammi** exprime son soutien à la proposition de résolution car cette dernière met en avant, selon la députée, une réalité grave, trop souvent invisibilisée, à savoir les guets-apens homophobes. Mentionnant une intervention radiophonique de M. le Ministre, elle note l'importance d'impliquer le niveau fédéral puis souligne la gravité et le caractère ciblé et intentionnel de ces violences.

Elle expose ensuite le contexte de ces violences : la banalisation de discours réactionnaires, masculinistes, anti-LGBTQIA+ et anti-genre sur les réseaux sociaux. Dans les médias et les discours politiques, elle observe une remise en cause des droits des personnes LGBTQIA+ et de leur visibilité. D'après l'intervenante, la banalisation de la haine facilite le passage à l'acte.

Elle modère la vision de la Belgique et de la Wallonie comme territoires avancés en matière de droits LGBTQIA+ en soulignant que les droits reconnus des personnes LGBTQIA+ ne correspondent pas toujours à leur application effective. Elle rappelle la sous-déclaration des violences subies par les personnes LGBTQIA+ et alerte que la non-déclaration d'une violence entraîne son impunité, ce qui encourage les agresseurs.

En conséquence, elle soutient les demandes du texte à l'examen et insiste sur le fait que la formation des personnes en contact avec des victimes de violences LGBTQIAphobes doit être effective et inscrite dans un cadre clair et respectueux. Elle soutient également pleinement la demande de renforcer les moyens des associations LGBTQIA+ et souligne que la lutte contre les discriminations nécessite des financements pérennes plutôt que des discours et des budgets insuffisants.

Pour atteindre ces objectifs, elle préconise des campagnes de prévention adaptées aux réalités numériques, un dialogue avec les plateformes de rencontres ainsi que des mécanismes de signalement plus rapides, plus visibles et plus efficaces. Elle insiste sur le fait que la responsabilité se situe du côté des agresseurs, des plateformes numériques et des pouvoirs publics qui doivent garantir la sécurité et l'égalité.

Enfin, elle indique qu'elle votera en faveur de la proposition de résolution mais maintient que celle-ci doit s'inscrire dans une politique plus large, ne comprenant pas que la police mais également l'école, le logement, la santé mentale et le travail. Elle appelle à un plan LGBTQIA+ avec des budgets, des échéances, des objectifs mesurables, une concertation réelle avec les associations et un suivi parlementaire.

**M. Mockel** note le maintien des violences homophobes et la progression du discours réactionnaire. Après avoir cité les chiffres d'Unia sur les discriminations et violences, il plaide pour une action coordonnée et ambitieuse de l'ensemble des niveaux de pouvoir. Il évoque dès lors les actions de son parti durant la légis-

lature précédente au niveau fédéral ainsi que la proposition de résolution visant à renforcer la prévention et la protection des jeunes face aux idéologies masculinistes déposée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il demande ensuite à M. le Ministre de dévoiler les grandes lignes du plan d'action interfédéral visant à renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+, notamment concernant l'objet du texte à l'examen.

Il déclare qu'il soutiendra la proposition afin de lui donner le plus grand soutien possible au sein de l'assemblée.

**Mme Aït Alouha** remercie les différents groupes pour leur apport respectif et revient sur la question des guets-apens. Elle met en exergue l'augmentation des chiffres alors que l'instauration d'une alerte sur les sites de rencontres constituerait, selon l'intervenante, une mesure à faible coût permettant de sensibiliser les citoyens aux risques.

## 2. Réponses d'une des auteurs

**Mme Roberty** se félicite de constater qu'un message fort va pouvoir être envoyé tant au secteur qu'aux familles et aux victimes et remercie les associations et personnes qui accompagnent les victimes au quotidien.

Concernant la problématique du suivi parlementaire, elle renvoie Mme Ammi à la demande n° 7 contenue dans l'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) visant à demander une évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ avant la fin de la législature 2024-2029.

## 3. Point de vue du Gouvernement

**M. le Ministre** revient sur la Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2025-2029 commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne dans laquelle la lutte contre les violences constitue une des priorités. Après avoir relevé que le premier axe de la stratégie est consacré au renforcement de la sécurité et de la prévention des violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+, il note que la stratégie est plus large que les sept composantes de la proposition de résolution et donne des éléments aux demandes qu'elle contient.

Concernant la demande n° 1, il indique que la stratégie comprend une définition des guets-apens et qu'elle vise également le soutien à la plateforme Mosaïq, qui est portée par la fédération Prisme et destinée aux personnes victimes de discriminations, de violences et de crimes de haine. Il ajoute que cette dernière constitue une source d'information, d'orientation et de soutien pour les victimes et doit ainsi favoriser une meilleure information sur les droits et les recours disponibles. Elle joue un rôle dans la prévention des guets-apens.

Par ailleurs, l'orateur identifie l'objectif opérationnel 2 de la stratégie comme apportant une réponse à la demande n° 4 de la proposition à travers le développement d'une campagne de sensibilisation ciblée sur les guets-apens. Il pointe la nécessaire implication des

maisons arc-en-ciel et de Prisme dans cette thématique, objet de la troisième demande.

Il mentionne ensuite la Conférence interministérielle (CIM) Égalité des chances du 18 mai 2026 lors de laquelle les ministres fédéraux se sont engagés à travailler contre les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+. Il fait part de son souhait de voir le Fédéral en faire une priorité.

Concernant la demande n° 2, il décrit les quatre composantes du financement des politiques de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière et souligne le renforcement des moyens et des financements à cet égard.

En lien avec la demande n° 5 relative au rôle de la police et de la justice, l'intervenant se prononce en faveur des actions du niveau fédéral visant à renforcer la formation au sein de la police.

Par rapport à la demande n° 6 ayant trait aux applications de rencontres, il en note le mérite et rappelle la nécessité d'une coordination avec les autres niveaux de pouvoir.

Concernant la dernière demande relative à la présentation au Parlement de l'évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie d'ici 2029, il indique qu'en fonction de l'état d'avancement des travaux en cours au sein des différents niveaux de pouvoir, il évaluera l'opportunité d'inscrire un point spécifique aux guets-apens lors de la prochaine CIM Égalité des chances. Dès lors, il exprime son souhait de s'inscrire dans cette volonté de monitoring et d'évaluation de la stratégie.

Il conclut en réaffirmant le caractère prioritaire de la problématique pour les Gouvernements francophones et rappelle le rôle que les autres niveaux de pouvoir doivent jouer.

## V. EXAMEN ET VOTE DES AMENDEMENTS

*Amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 2) déposé par Mme Aït Alouha*

*Amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) déposé par Mmes Roberty, Jacqmin et Taquin visant à remplacer l'ensemble du dispositif*

Les amendements ne font l'objet d'aucun commentaire.

*Votes*

L'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 2) est retiré par Mme Aït Alouha.

L'amendement (Doc. 549 (2025-2026) N° 3) déposé par Mmes Roberty, Jacqmin et Taquin visant à remplacer l'ensemble du dispositif est adopté à l'unanimité des membres.

## VI. VOTE SUR L'ENSEMBLE

À l'unanimité des membres, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale recommande l'adoption de la proposition de résolution telle qu'amendée par l'assemblée plénière.

## VII. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteuses,  
V. DEJARDIN  
M. JACQMIN

Le Président,  
J.-P. LEPINE

## VIII. TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

#### visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+

Le Parlement de Wallonie,

- A. Considérant que les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) connaissent une évolution préoccupante en Belgique ;
- B. Considérant que ces violences prennent des formes renouvelées, notamment à travers des guets-apens organisés via des applications de rencontres, reposant sur la création de faux profils et le ciblage intentionnel de victimes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;
- C. Considérant que ces faits présentent un caractère prémédité et organisé et s'inscrivent dans une dynamique spécifique combinant usage numérique et passage à l'acte dans l'espace public ou privé ;
- D. Considérant que les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+ demeurent largement sous-déclarées et insuffisamment documentées à l'échelle régionale, en raison notamment des difficultés rencontrées par les victimes pour porter plainte, ce qui limite la visibilité statistique du phénomène ;
- E. Considérant que la Belgique et la Wallonie disposent d'un cadre légal avancé en matière de lutte contre les discriminations et les crimes de haine mais que celui-ci ne permet pas, à lui seul, de répondre à l'ensemble des enjeux préventifs liés à ces nouvelles formes de violence ;
- F. Considérant que le Gouvernement wallon a déclaré, en juillet 2021, la « Wallonie, zone de libertés pour les personnes LGBTQIA+ » ;
- G. Considérant un premier Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ adopté pour la période 2022-2024 ;
- H. Considérant que dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029, le Gouvernement affirme qu'il n'y a pas de place pour la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+ ;
- I. Considérant l'adoption le 17 avril 2026 de la stratégie commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2025-2029 visant à renforcer la protection des personnes LGBTQIA+ ;

- J. Considérant l'initiative récente du Gouvernement français d'engager une coopération structurée entre les autorités publiques et les plateformes de rencontres afin de prévenir les guets-apens homophobes, d'améliorer les mécanismes de signalement et de renforcer la protection des utilisateurs ;
- K. Considérant le renforcement des moyens à destination des structures de sensibilisation et de la protection des personnes LGBTQIA+ ;
- L. Considérant la pluri-annualisation de certaines subventions à destination des structures de sensibilisation et de la protection des personnes LGBTQIA+.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de poursuivre la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels), notamment par la mise en oeuvre de la stratégie commune 2025-2029 visant à garantir aux personnes LGBTQIA+ la possibilité de vivre librement, en sécurité et dans la dignité, et singulièrement son objectif opérationnel « sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi- et transphobes » ;
2. de maintenir le soutien, le cas échéant en renforçant les moyens mis à disposition, aux associations et acteurs de terrain leur permettant notamment de prendre soin des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) victimes de violence ;
3. d'encourager les maisons Arc-en-Ciel à développer des actions de sensibilisation spécifiques sur les guets-apens organisés au départ d'applications de rencontres et de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les maisons Arc-en-ciel dans la ligne de la stratégie commune 2025-2029, notamment via un guide pratique de prévention des guets-apens ;
4. en concertation avec l'Autorité fédérale et le secteur associatif concerné :
  - a) d'améliorer les dispositifs d'accueil des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) au sein des services de police et la formation des agents afin de faciliter le dépôt de plainte des victimes de guets-apens homophobes ;

- b) d'examiner les modalités permettant aux centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) d'assurer une prise en charge adaptée de ces victimes ;
5. de sensibiliser l'Autorité fédérale afin qu'elle initie et coordonne un dialogue structuré avec les principales applications de rencontres (Tinder, Grindr, Bumble et Happn) en vue de conclure, s'il y échet, avec elles, une charte s'inspirant de celle conclue par le Gouvernement français et prévoyant par exemple des dispositifs d'alerte et de prévention à destination des utilisateurs de plateformes de rencontres ;
  6. de porter le sujet de la sécurité des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) au sein de la Conférence interministérielle Égalité des Chances afin de relancer un Plan d'action interfédéral qui, notamment :
    - a) instaurera une tolérance zéro aussi bien sur les agressions physiques que verbales dans l'espace public ;
    - b) se saisira de la problématique spécifique des guets-apens homophobes ;
    - c) enclenchera des mesures concertées visant à prévenir la violence et à sensibiliser aux risques liés à l'usage des applications de rencontres ;
  7. de présenter au Parlement de Wallonie une évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) 2025-2029, avant la reconduction d'une nouvelle stratégie.